

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MACSF ACTIONS - Part C

CODE AMF : 990000082999

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Régime juridique | FIA relevant la directive européenne 2011/61/UE

Nom de l'initiateur | Eres gestion

Site internet | www.eres-gestion.com

Devise du produit | EUR

Contact | Appelez le 01 49 70 98 98 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L' Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Eres gestion est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2023.

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type | MACSF ACTIONS (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Classification AMF | Actions internationales

Objectifs | Le FCPE a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir :

L'objectif est de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, formé à 50% du CAC40 dividendes réinvestis et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Le fonds de classification « Actions internationales » est un FCPE nourricier de MEDI-ACTIONS (part D, code isin FR0000284648) également classé en « Actions internationales ».

A ce titre, l'actif du FCPE MACSF ACTIONS est investi en totalité et en permanence en parts dudit OPCVM maître « MEDI-ACTIONS » et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion et de fonctionnement propres.

En souscrivant le FCPE MACSF ACTIONS vous investissez par le biais de MEDI-ACTIONS dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes.

L'orientation de l'OPCVM maître MEDI-ACTIONS est la suivante :

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et fondamentale pour identifier les sociétés de toutes capitalisations présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance (profil de croissance attractif, sous-évaluation par le marché). L'exposition actions oscille entre 90% et 110% de l'actif net; l'exposition maximum à ces marchés peut néanmoins s'écarter de cette fourchette de manière non substantielle. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Des titres monétaires et obligataires multi devises pourront être sélectionnés. La SICAV pourra conclure des opérations de cession et acquisition temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture, exposition et/ou arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Indicateur de référence | L'indicateur de référence est l'indice composite formé à 50% du CAC40 (cours de clôture - dividendes réinvestis) et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 (cours de clôture - dividendes réinvestis).

Investisseurs de détail visés | Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant investir sur les marchés actions (de toutes capitalisations) de toutes zones géographiques tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 5 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ». Tout porteur de parts doit informer immédiatement son teneur de compte d'épargne salariale dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ».

Affectation des revenus | Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée | Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Dépositaire | CACEIS Bank

Informations pratiques | MACSF met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur son site www.macsfr.fr et par courrier sur simple demande au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître MEDI ACTIONS (D) sont disponibles sursimple demande auprès de OFI Invest Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité | Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie | Les OPC sélectionnés dans le fonds maître peuvent subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Impact des techniques telles que des produits dérivés | Les OPC sélectionnés dans le fonds maître peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) |

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
			(Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 490 €	1 370 €
	Rendement annuel moyen	-55.10%	-32.80%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 670 €	7 240 €
	Rendement annuel moyen	-23.30%	-6.26%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 190 €	10 860 €
	Rendement annuel moyen	1.90%	1.66%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 780 €	14 260 €
	Rendement annuel moyen	47.80%	7.36%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre 2015 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre 2014 et 2019.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre 2013 et 2018.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Eres gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	492 €	1 689 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.92%	2.98% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.82% avant déduction des coûts et de 1.90% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 199 EUR
Coûts de sortie	0.60% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 59 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	234 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 800 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 200 EUR.

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée | supérieure à 5 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne entreprise et plans d'épargne retraite entreprise. La détention pour une durée inférieure à la période de détention recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à Eres gestion, Service Réclamations 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02, ou sur le site internet : <https://www.eres-group.com/nous-contacter/>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Teneur de compte conservateur de parts** | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Conseil de surveillance** | Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- Fiscalité** | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- Performances passées** | Les informations relatives aux performances passées réalisées les 10 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-gestion.com.

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.